AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral DCSE/BPE/EOL n°2018-1 du 4 juillet 2018 est prescrite pendant 33 jours consécutifs soit du **lundi 27 août à 16h au vendredi 28 septembre 2018 à 19h,** l'ouverture d'une enquête publique portant sur la demande d'autorisation unique ICPE présentée par la société NORDEX LXII, domiciliée 23 rue d'Anjou 75008 PARIS, en vue de la création d'un parc éolien constitué de quatre aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur le territoire de la commune de La Croix en Brie, siège de l'enquête.

Le projet est concerné par la rubrique 2980-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement de l'environnement (ICPE).

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAe) d'Ile-de-France sur le projet, sera tenu à la disposition du public :

- en format papier : en mairie de La Croix en Brie, commune d'implantation du projet et en mairies de Nangis et Rampillon, deux des communes concernées par le périmètre d'affichage de l'avis d'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- en version numérique :
 - en mairie de La Croix en Brie sur un poste informatique dédié fourni par Publilégal,
 - sur le site Internet des services de l'Etat en Seine-et-Marne, à l'adresse suivante : www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquêtes-publiques

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter et consigner ses observations et propositions :

- sur les registres d'enquête en format papier côtés et paraphés par un des membres de la commission d'enquête, ouverts en mairies de La Croix en Brie, Nangis et Rampillon, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- sur le registre dématérialisé accessible :
 - à la mairie de La Croix en Brie à partir du poste informatique dédié fourni par Publilégal,
 - sur le site Internet des services de l'Etat en Seine-et-Marne, à l'adresse suivante :

www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquêtes-publiques

• par courrier électronique à l'adresse suivante : parceolien-lacroixenbriesud@enquetepublique.net

Les observations et propositions du public pourront également être adressées par voie postale au président de la commission d'enquête, avant la fin de l'enquête, au siège de celle-ci. Toutes les observations écrites seront annexées au registre d'enquête publique déposé à la mairie La Croix en Brie, siège de l'enquête publique.

Le Tribunal Administratif de Melun a désigné les membres de la commission d'enquête comme suit :

Président : Monsieur Alain CHARLIAC, Attaché de direction à EDF, en retraite.

Membres titulaires : Madame Nicole SOILLY Cadre supérieur à la Poste, en retraite et Monsieur Bernard PANET, Ingénieur en urbanisme et aménagement, en retraite.

Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public, pour recevoir les observations des intéressés aux lieux, dates et heures indiqués ci-dessous

mairie de la Croix en Brie (44 rue des Templiers 77370 La Croix en Brie)

- lundi 27 août 2018 de 16 h 00 à 19 h 00 (début de l'enquête)
- mardi 4 septembre 2018 de 15 h 00 à 18 h 00
- jeudi 13 septembre 2018 de 15 h 00 à 18 h 00
- vendredi 21 septembre 2018 de 16 h 00 à 19 h 00
- vendredi 28 septembre 2018 de 16 h 00 à 19 h 00 (fin de l'enquête)

mairie de Nangis (Rue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny CS 50404 77370 Nangis)

- vendredi 31 août 2018 de 14 h 00 à 17 h 00
- jeudi 6 septembre 2018 de 14 h 00 à 17 h 00
- samedi 22 septembre 2018 de 9 h 00 à 12h 00

mairie de Rampillon (1 rue de l'Orme-du-Bouin 77370 Rampillon)

- jeudi 30 août 2018 de 14 h 00 à 17 h 00
- •vendredi 14 septembre 2018 de 16 h 00 à 19 h 00
- mardi 25 septembre 2018 de 14 h 00 à 17h 00

Une réunion publique sera organisée aux frais de la société NORDEX LXII SAS, à la salle polyvalente de la Croix en Brie (Rue du Saussoye -77370 La Croix en Brie), le vendredi 14 septembre 2018 à partir de 20 h 00.

Toute information relative au projet peut être demandée auprès de la société NORDEX LXII SAS : Monsieur Paul DUVERNOY – Chef de projet (01 55 93 94 80 / 194 avenue du Président Wilson - 93210 LA PLAINE SAINT DENIS)

Cet avis est consultable sur le site internet des services de l'Etat en Seine-et-Marne à l'adresse précitée.

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture de Seine-et-Marne – DCSE – BPE - 12 rue des Saints-Pères - 77010 Melun.

Le dossier est également téléchargeable sur le site internet précité.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée en mairie de La Croix en Brie, commune d'implantation du projet, en mairies de La Chapelle Saint Sulpice, Châteaubleau, Chenoise, Clos-Fontaine, Cucharmoy, Fontains, Gastins, Grandpuits-Bailly-Carrois, Gurcy-le-Châtel, Jouy-le-Châtel, Lizines, Maison-Rouge, Meigneux, Nangis, Pécy, Rampillon, Saint-Just-en-Brie, Sognolles-en-Montois, Vanvillé, Vieux-Champagne, Villeneuve-les-Bordes, concernées par le périmètre d'affichage prévu à la rubrique 2980 de la nomenclature des ICPE et sur le site internet des services de l'Etat en Seine-et-Marne (à l'adresse précitée) pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

Au terme de l'enquête publique, le préfet statuera par voie d'arrêté sur la demande d'autorisation unique présentée par la société NORDEX LXII SAS.